

**CONVENTION ENTRE
LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET
LA COSMETIC VALLEY**

**MARTINIQUE
COSMETIC VALLEY**

16 FÉVRIER 2023

**COSMETIC
VALLEY**



**CŒUR BATTANT
DE L'INDUSTRIE
COSMÉTIQUE
MONDIALE**

Ce Jeudi 16 Février 2023,
la Collectivité Territoriale de Martinique
et le Pôle de compétitivité Cosmetic Valley
ont signé une convention-cadre en vue de
la création d'une antenne et d'un cluster
d'entreprises en Martinique.

L'objectif principal de la convention d'une durée de
3 ans renouvelable est de développer la coopération
entre la Collectivité et la Cosmetic Valley afin de
prévoir le cadre général, les objectifs et les
modalités de mise en œuvre, pour l'animation,
la formation, la recherche et le développement
économique au travers des cosmétiques tropicaux.

I. UN PARTENRIAT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE MARTINICAISE

• LA COSMETIC VALLEY : FAIRE ÉMERGER DES PRODUITS INNOVANTS

La Cosmetic Valley est une association selon la loi de
1901, labellisée par l'Etat comme étant un pôle de
compétitivité depuis le 12 juillet 2005. Elle regroupe
560 entreprises opérant en amont et en aval des
marques, et disposant de compétences croisées sur tous
les savoirs-faire nécessaires à l'industrie de la Beauté
(culture de plantes, formulation, tests, injection plastique,
emballage, conditionnement, logistique, etc.).

La Cosmetic Valley a pour mission de favoriser le
développement du secteur de la cosmétique en France,
de promouvoir le savoir-faire de ses membres, de développer
des actions de synergie entre eux et de faire émerger des
produits innovants afin que ces entreprises puissent se
positionner sur le marché mondial.

A watercolor illustration of a human profile in shades of green, yellow, and red, with various leaves and flowers depicted inside the head, symbolizing the connection between nature and human thought.

• LA CTM : MIEUX CONNAÎTRE, PROTÉGER ET SAUVEGARDER NOS RESSOURCES

En 2021, la Collectivité Territoriale de Martinique a exprimé le souhait de développer une coopération avec la Cosmetic Valley pour connaître et valider le potentiel que recèlent les ressources végétales de Martinique et en explorer les utilisations possibles en tant que sources d'approvisionnement et de développement.

En effet, la Collectivité, en cohérence avec la stratégie de développement de la Martinique dont l'une des priorités est le développement endogène par la valorisation des bioressources locales, en conformité avec la Stratégie Régionale d'Innovation pour la Spécialisation Intelligente (S3) pour la programmation européenne 2021-2027, le Plan Régional Agriculture Durable (PRAD), et le futur Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM), souhaite favoriser, par la mise à disposition de moyens propres, une dynamique de recherche, d'innovation et de développement au service des filières agricoles, en priorisant et concentrant les ressources dans des domaines d'activités et de secteurs technologiques prioritaires et en privilégiant des solutions écologiques de développement durable du territoire.

La Martinique rassemble sur son territoire des ressources végétales particulièrement riches et variées, endémiques, que la Collectivité s'attache à mieux connaître, à protéger, à sauvegarder tout en les mettant en valeur. Dans cette perspective, la CTM souhaite mobiliser des moyens sur le développement de filières et d'entreprises liées à la valorisation de ses biodiversités et dans cette perspective, doter le Centre Territorial d'Exploration de la Biodiversité de Martinique afin que l'une de ses activités porte sur la recherche appliquée à la biodiversité tropicale.

II. UNE COSMETIQUE MARTINICAISE ET TROPICALE

Afin de mettre en valeur le potentiel de la biodiversité de la Martinique dans le secteur de la cosmétique, il est envisagé la création d'une antenne de la Cosmetic Valley en Martinique pour permettre la création d'une dynamique portant l'image d'une cosmétique martiniquaise et tropicale.

Elle doit permettre l'élaboration de produits nouveaux et donner aux entreprises et à la recherche de la Martinique un avantage décisif en termes d'innovation et de mise sur les marchés nationaux et internationaux des produits martiniquais. La prise en compte de la gestion durable des ressources doit permettre à la Martinique la mise en culture et la transformation d'espèces présentant un intérêt pour la cosmétique et la parfumerie. Il doit permettre d'identifier, conserver, valoriser et promouvoir la cosmétopée Martiniquaise.

III. LES OBJECTIFS DE LA « COSMETIC VALLEY MARTINIQUE »

- Associer le territoire martiniquais au pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley au sein d'un partenariat en développant leurs complémentarités à travers la mise en place d'une antenne « Cosmetic Valley Martinique ».
Un animateur a été recruté par la Collectivité pour piloter l'antenne.
- Faciliter une collaboration entre les laboratoires de recherche privés et publics membres de la Cosmetic Valley et les laboratoires de recherche en Martinique, notamment sur la cosmétopée ;
- Favoriser des partenariats entre les pôles universitaires de la Cosmetic Valley et le Centre Territorial d'Exploration de la Biodiversité de la Martinique, notamment sur la cosmétopée ;
- Soutenir la formation universitaire en permettant l'accès des laboratoires scientifiques en R&D de la Cosmetic Valley aux étudiants de l'Université de Martinique (master, doctorats) avec une recrudescence des bourses CIFRE ;
- Favoriser une coopération entre les entrepreneurs martiniquais et ceux de la Cosmetic Valley, par des liens d'affaires, de transferts de technologie ;
- Favoriser les échanges avec les pays de la Caraïbe dans le domaine des cosmétiques et de la connaissance de la cosmétopée ;

- 
- The background of the page is a vibrant watercolor illustration of various flowers in shades of pink, blue, purple, and red, set against a light, textured white background. The flowers are rendered with soft, blended colors and some darker, more defined petals, creating a delicate and artistic feel.
- Faire participer les entreprises martiniquaises et les collectivités aux actions de promotion et de commercialisation que fait la Cosmetic Valley dans le monde entier à leur profit ;
 - Contribuer en accompagnant le CTEBioM à la structuration d'une filière dans la cosmétique liée à sa biodiversité en synergie et complémentarité avec les entreprises de la Cosmetic Valley.

IV. BUDGET PREVISIONNEL

La CTM paiera 20 000 € par an pour l'adhésion à la Cosmetic Valley. Cette adhésion lui assurera une participation au Conseil d'Administration (aux côtés des présidents de la Région Normandie, la Région Guyane, des groupes LVMH ou L'Oréal, etc.). Cette cotisation pourra être complétée par des projets spécifiques dans le cadre de conventions dédiées. Par exemple, l'organisation d'un congrès sur le territoire devra faire l'objet d'une convention de financement dédiée.



V. EN SAVOIR PLUS SUR LA COSMETIC VALLEY

- **HISTORIQUE DE LA COSMETIC VALLEY**

Années 70 : La politique de décentralisation incite les grands parfumeurs à quitter la région parisienne. Ils sont alors nombreux à implanter leurs sites de production au sud de l'Île-de-France.

1994 : Création de l'association Cosmetic Valley

Les acteurs de la filière Beauté d'Eure-et-Loir seront les premiers à s'organiser en réseau en 1994. Ils sont une vingtaine à créer une association professionnelle dont Jean-Paul Guerlain prend la présidence.

2005 : la Cosmetic Valley est labellisée "pôle de compétitivité"

Lorsque l'Etat décide d'engager une nouvelle politique économique instaurant des pôles de compétitivité, la Cosmetic Valley est tout naturellement mandatée par l'ensemble des acteurs du territoire comme porteur d'un ambitieux projet de pôle de compétitivité qui sera labellisé en juillet 2005.

2014 : Cosmetic Valley devient coordinateur de la filière nationale

A la demande des entreprises du secteur, l'Etat et les collectivités territoriales confient à Cosmetic Valley dès 2014 la mission de coordonner l'écosystème national. Cette dynamique se traduit par la modification des statuts de l'association qui devient un pôle de filière et non seulement un pôle de territoire. Elle se traduit aussi par la mise en place de partenariats et l'implantation de bureaux de Cosmetic Valley à Caen et Bordeaux. Cosmetic Valley réunit aujourd'hui des adhérents de toutes les régions de France, y compris DROM.

• CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COSMETIC VALLEY

L'association Cosmetic Valley est organisée en deux collèges :

- Collège Entreprises
- Collège Recherche, Enseignement supérieur, Formation

La Cosmetic Valley est administrée par un comité de pilotage composé d'un conseil d'administration, assisté d'un comité technique réunissant l'Etat et les représentants des collectivités territoriales. Marc Antoine JAMET est le Président depuis 2011.

• MISSIONS DE LA COSMETIC VALLEY

- * Développer la filière cosmétique et parfumerie en France
- * Favoriser les contacts entre industriels de la parfumerie cosmétique :
- * Accompagner les projets de recherche et d'innovation en parfumerie cosmétique :
- * Accompagner les entreprises à l'international
- * Améliorer la qualification des salariés
- * Développer l'attractivité et la visibilité internationale de l'écosystème pour permettre à ses adhérents de bénéficier d'un meilleur accès aux marchés d'exportation



MARTINIQUE
COSMETIC VALLEY

COSMETOPEIA

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique
Rue Gaston Defferre - Cluny - CS 30137 - 97201 FORT-DE-FRANCE CEDEX

courrier@collectivitedemartinique.mq

www.collectivitedemartinique.mq

